



## OBJET : EDITION D'UN PASS SANITAIRE FRANCAIS POUR LES DEMANDEURS VACCINES DES PAYS HORS UNION EUROPEENNE (Hors ressortissant Français) *MIS A JOUR LE 21/01/22*

La Pharmacie du Solaise est autorisée à générer un pass pour les personnes vaccinées selon le même schéma vaccinal que celui demandé sur le territoire. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce service veuillez-vous connecter sur le site <http://www.pharmasolaise.com>

Afin de générer ce pass, il est nécessaire de fournir par email :

- la pièce d'identité
- les preuves de vaccination originales du demandeur mentionnant le nom du vaccin, numéro de lot ainsi que le lieu de vaccination.
- la preuve de test positif s'il y a eu une infection

**Pour chaque demande par email veuillez préciser le NOM et PRENOM(S) A AFFICHER SUR VOTRE PASS SANITAIRE.**

### **UNE DEMANDE PAR EMAIL**

Le coût d'un pass est de 36€ à régler au moment où le demandeur récupère son justificatif sur place à la pharmacie. Il n'est pas possible que l'hôtel récupère le pass à la place du client. Un client peut récupérer plusieurs pass de sa propre famille. Vous pouvez adresser les demandes à [nastasia.vanstraaten@gmail.com](mailto:nastasia.vanstraaten@gmail.com) en fournissant les JUSTIFICATIFS afin que le Pass soit prêt dès votre arrivée à Val d'Isère. En raison de fortes demandes les demandes incomplètes ne sont pas traitées, prévoir un délai de 72h minimum pour le traitement de votre email. Toute l'équipe de la pharmacie peut vous délivrer votre pass, il n'y a pas de file d'attente dédiée pour le récupérer.